

LE MOT DU MAIRE

D'aucuns peuvent penser que la Maison de Santé ressemble plus à l'Arlésienne qu'à une réalité... Qu'il en est de même pour le projet d'extension-rénovation de notre EHPAD... Pourtant ces deux importants projets pour l'avenir de notre commune ont bien avancé depuis nos derniers BL INFO. Il faut savoir cependant que de nos jours, le montage d'un projet avant que ne soit posée la première pierre se déroule, hélas, sur plusieurs années. C'est évidemment le cas pour ces deux projets.

Quoiqu'il en soit :

S'agissant de la **Maison de santé**, le dossier de permis de construire a été déposé début juillet et est en cours d'instruction dans les administrations concernées. La recherche d'un second médecin, alors qu'on connaît les difficultés qu'ont les communes rurales sur ce sujet, est pour l'instant sans effet. Je proposerai au conseil municipal d'engager les travaux de construction sans attendre dès lors que le permis de construire sera obtenu et purgé des recours, sous réserve que les contrats avec les professions médicales et paramédicales, en cours de finalisation, soient signés.

Quant à l'**EPHAD**, les études de faisabilité technique et financière ont été acceptées par les administrations de tutelle. Nous avons l'accord officiel du Conseil départemental pour rénover et étendre les bâtiments pour porter la capacité de l'établissement à 75 lits dont 12 lits pour une unité fermée « Alzheimer ». L'Agence Régionale de Santé (ARS) a apprécié la qualité de notre dossier et nous a annoncé que le projet serait susceptible de bénéficier d'une subvention importante qu'elle avait refusée jusqu'alors. Nous ne pouvons bien évidemment pas la négliger. Encore faut-il que nous déposions un dossier de permis de construire cette fin d'année. Aussi et après avoir obtenu un accord du Département pour financer les honoraires du maître d'œuvre, nous avons engagé la recherche d'un architecte. La subvention devrait être notifiée au deuxième semestre 2017 et les travaux s'engager dans la foulée dès lors que le permis de construire aura été obtenu.

Il se pourrait bien que, contrairement à la nouvelle de Daudet, l'Arlésienne finisse par apparaître....

Le Maire
Jean-François BIZET



L'agenda

Tous les mardis matins:
marché hebdomadaire sur la
place de Bourg-Lastic entre 8h
et 12h30.

Jusqu'au 9 octobre: Expo photo de Blandine Gaillard « Regard sur la nature Canada et Groenland »; à la Grange de Jacques (Farreyrolles).
Conférence le samedi 8 octobre à 17h30.

Dimanche 2 octobre : thés dansants organisés par le club 3^{ème} âge « l'espoir bourcagnot » ; à la salle des Verroux à partir de 14h30.

Samedi 22 octobre : paella géante avec soirée dansante organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers ; à partir de 19h30 à la salle des Verroux.

Vendredi 25 novembre : LOTO du COLLEGE à la salle des Verroux à partir de 20h30.

RENTREE SCOLAIRE

Dès le premier jour du mois de septembre les enfants ont repris le chemin de l'école.

L'effectif à l'école primaire est de 75 élèves répartis dans 3 classes dont 2 en toute petite section.

Les « grands » élèves du collège Willy Mabrut ont un nouveau principal: Monsieur Arnaud Cohade. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous l'encourageons à poursuivre avec succès le travail engagé par l'équipe enseignante. En 2016, tous les élèves de 3^{ème} ont obtenu le Brevet des Collèges.

LES TRAVAUX EN COURS

Voirie

Des **travaux d'entretien** affectant les endroits où la voirie était le plus dégradée viennent d'être réalisés (Virages de Puy-Raynaud, Gimard, route des Granges...). Bien sûr les choix effectués font des mécontents. Nous nous sommes efforcés d'être justes avec les moyens limités dont nous disposons.

Nous avons engagé en liaison avec le SIAEP Clidane-Chavanon, les études de la **réfection de la totalité de la rue Mabrut** (voirie et abords + réseaux d'eau et d'assainissement + électricité et téléphone + fibre optique). L'étude, réalisée par le Cabinet Géoval, vient de nous être remise et les dossiers de subvention sont en cours. Il s'agit d'une charge énorme pour les finances communales mais pour autant nécessaire et au demeurant attendue depuis longtemps. Pour en faciliter l'absorption par le budget en son état actuel, les travaux seront réalisés par tranches sur au moins deux exercices.

Assainissement

L'attribution des **travaux de réfection des déversoirs d'orage et les conduites adjacentes** qui conduisent à la station d'épuration est en cours. Les travaux subventionnés entre autres dans le cadre du Contrat territorial du Chavanon mené par le Parc régional de Millevaches (19) et auquel a adhéré la commune devraient commencer dès cette fin d'année si tout va bien.

Notre **station d'épuration** a besoin de travaux d'entretien et de rénovation. Nous y travaillons, notamment au regard des subventions dont nous pourrions bénéficier pour ce faire, indispensables au regard du budget annexe de l'assainissement collectif.

Bâtiments

Notre **gendarmerie** a vu des travaux intérieurs (logements de nos gendarmes) et extérieurs (notamment électrification du portail) être réalisés ou en cours de réalisation.

Les travaux de mise aux normes « handicapés » de nos bâtiments publics ont été approuvés par l'administration dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) et seront mis en œuvre selon le calendrier convenu sur plusieurs exercices. Les subventions sont en cours. Des travaux légers seront mis en œuvre dès cette année pour l'accessibilité à la Poste notamment.

Des petits travaux destinés à améliorer le fonctionnement interne de **l'école** et la qualité des matériels d'enseignement ont été réalisés pour cette rentrée.

Toutes les chaudières, obsolètes, des appartements de la **Maison Mabrut** vont être changées dans un souci d'économies de chauffage.

Des serrures à cartes destinées à permettre une meilleure régulation des occupations et du chauffage du **gymnase** vont être installées ainsi qu'à la mairie.

Samedi 26 novembre :

Concert de Ste Cécile avec invitée l'Ecole de Musique de Pontgibaud: Orchestre à cordes; à la salle des Verroux à partir de 18h00. Entrée libre.

Annoncez votre manifestation

Vous êtes organisateur de manifestation, vous pouvez directement remplir une fiche de renseignements qui sera diffusée dans l'agenda de l'office du tourisme des Combrailles. Pour saisir directement vos animations rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.tourisme-combrailles.fr/annoncez-vos-manifestations.html>

Le lien est également accessible via le site internet de la commune de Bourg-Lastic.

Pensez également à déposer vos affiches en mairie afin que nous puissions les faire paraître sur le site

A l'automne, des entrainements et tournois de rugby pour enfants et adultes seront proposés par le RC SANCY au stade. Pour renseignements : Mr Jouberton au 06 38 39 84 13. Elvis Vermeulen est désormais partenaire du RC SANCY.



La communauté de communes Sioulet-Chavanon a réintégré ses locaux rénovés au 4 route de Tulle.

Ces locaux hébergent aussi :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Clidane Chavanon

Le S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale aides ménagères)

Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la Haute Dordogne.

MISE EN SECURITE DE L'ECOLE ET DU COLLEGE

Bien que le risque d'attentat sur notre commune puisse être considéré comme faible il n'est pas pour autant inexistant. En outre, nous sommes sous l'empire de l'état d'urgence et du plan Vigipirate. Aussi, en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal et intercommunal affecté aux enfants, les DDEN, le représentant des transporteurs scolaires, les élus et la gendarmerie, des mesures de mise en sécurité des accès à l'école et au collège ont été mises en place et ont fait l'objet d'arrêtés pris par Monsieur le Maire.

La circulation et le stationnement ont été ainsi

interdits aux heures d'entrée et de sortie du collège sur la partie de la rue de l'Hôtel de Ville située entre la rue des Ecoles et l'ancien bâtiment des bains-douches.

De même, la circulation et le stationnement ont été également interdits rue des Ecoles sur la partie entre l'angle de cette rue au sud de la cour et la rue des Marronniers. Au regard de la configuration des lieux et des services de transport scolaire notamment, il a été décidé que la circulation serait interdite de manière permanente pendant les périodes scolaires, excepté week-end, vacances scolaires et jours fériés. Un

panneautage en ce sens sera mis en place.

Dans tous les cas, l'accès des riverains et des véhicules de transport scolaire est préservé. L'ensemble de ces mesures sera revu à l'issue de la période d'état d'urgence en vigueur.

En outre, l'accès à l'école se fera exclusivement par la porte principale près de la garderie. Cette porte sera en outre fermée pendant la période de présence des enfants ; un système d'ouverture à distance sera installé par la commune.

INTERCOMMUNALITE

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a malheureusement définitivement écarté, le 19 septembre dernier, les prétentions de la Commune d'être rattachée à Rochefort-Montagne et au sillon de la RD 2089.

Quelques espoirs avaient vu le jour récemment puisque la majorité des communes du territoire des trois communautés fusionnées composant le projet n° 8 (Sioulet-Chavanon, Haute-Combraille et Pontgibaud-Sioule et Volcans) avaient refusé le projet notifié par l'Etat. Vingt et une communes de notre futur territoire ont en effet voté contre le projet alors que 15 seulement l'ont approuvé, encore faut-il signaler que parmi ces quinze, cinq (dont Messeix) n'ont pas réuni leur conseil municipal étant précisé que dans ce cas la loi considère que l'accord de la commune est donné tacitement.

Il n'est pas sans intérêt de constater que nos amis du secteur 9 (les Combrailles du

Nord) ont également refusé le projet notifié par Mme la Préfète; ce qui fait que c'est la quasi-totalité des Combrailles et tout l'ouest du Département qui s'est prononcé contre le projet de l'Etat.

Face à cette situation Mme la Préfète a engagé la procédure de « passer outre » prévue par la loi. C'est dans ce cadre que le Maire a demandé à être auditionné par la CDCI laquelle a malheureusement refusé de voter sur nos amendements prévoyant, comme celui déposé (mais au demeurant non défendu) par la communauté de communes, notre rattachement au secteur 7 (Rochefort-Montagne et Sancy-Artense) ; ceci au motif que la loi interdit tout amendement qui aurait pour conséquence d'affecter un secteur où les communes se sont prononcées pour le schéma selon la majorité qualifiée par la loi.

Reste à la commune comme à d'autres qui refusent le schéma, d'engager un recours devant le tribunal administratif dès

lors que l'arrêté du préfet fixant le périmètre définitif de notre nouvelle intercommunalité aura été notifié, ce qui est prévu pour le mois de décembre. D'ici là, nous avons à travailler à la fusion des trois communautés. Sur ce point, l'absence d'accord de la grande majorité des communes sur la future communauté fusionnée augure mal d'une volonté de vivre ensemble et il est à craindre que la gouvernance future soit délicate à mettre en place comme à faire fonctionner.

Quoiqu'il en soit, il reste trois mois (la fusion devant être effective au 1^{er} janvier 2017) pour prendre les décisions nécessaires à la mise en place de la nouvelle communauté de communes. Les trois communautés ont pris l'attache d'un cabinet juridique et fiscal spécialisé et ce ne sera pas de trop au regard de la haute technicité à laquelle doivent se confronter les élus et qui bien souvent les rebute malgré leur bonne volonté.

Des ateliers de couture créative pour adultes sont proposés par Melbijoux, ils sont prévus le mardi : 13h15 / 14h45 et 20h00 / 21h30 , un atelier de 1h30 par semaine, au tarif de 15 euros hors fournitures , de préférence amener sa machine à coudre mais il y en aura quelques-unes à disposition. Inscriptions et renseignements au magasin Melbijoux

Ouverture : lundi / mardi / jeudi / vendredi / samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

ou

sur la page facebook : Melbijoux Créations





BACS JAUNES ET TRI SELECTIF

Depuis quelques semaines des bacs jaunes destinés à la collecte des emballages ménagers ont été déployés dans notre commune. Avec un tonnage moyen proche de 3 tonnes par tournée les premières collectes ont donné des résultats plutôt bons et encourageants. A noter également le respect tout à fait correct des consignes de tri : par exemple très peu de verre retrouvé dans les bacs jaunes. Bravo à tous pour ce bon départ.

Afin d'améliorer encore le bilan qualitatif voici quelques éléments importants constatés lors du contrôle des bacs :

- Les emballages doivent bien être déposés en vrac dans ces bacs jaunes, sans sacs plastiques.

- Ne pas y jeter de sacs d'ordures ménagères, de verre, de déchets compostables.

Quelques points sont à améliorer, en voici un listing non exhaustif d'objets refusés ne devant pas être mis dans les bacs jaunes

- sacs plastique classiques, sachets de congélation, cellophane

-emballages de pain de mie, brioche, riz, pâte, café, chips, etc.

-suremballages de gâteaux individuels / « gourdes » de compote (enfant)

-barquettes plastiques de jambon blanc, lardon, tomate/ autre légume, viennoiserie

-barquettes polystyrène de viande ou fromage sous vide

-plastiques de protection dans les colis, à bulles par exemple

-pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc

-plastiques de suremballage de pacs d'eau, de lait, etc.

-filets pomme de terre/oignon, sac de croquette

-gobelets, assiettes et couverts jetables.

les emballages plastiques froissables dans la main, ou se comportant comme un papier plastifié, qui ne sont pas actuellement recyclables : exemple la majeure partie des fines barquettes de conditionnement.

Dans l'attente d'évolution des possibilités de recyclage ces déchets doivent rejoindre la poubelle ordures

ménagères.

Nouveautés :

Une benne destinée à recevoir le mobilier usager a été mise en place à la déchèterie de La Bourboule. Afin d'optimiser sa capacité il est demandé de démonter dans la mesure du possible certains mobiliers (pieds de table par exemple).

Un nouveau service a été mis en place à la déchèterie de Rochefort Montagne par la ressourcerie « La Remise de Saint Maurice » Près Pionsat. Vous pourrez y déposer les objets dont vous ne vous servez plus et qui sont encore en bon état général : appareils électroménagers, meubles, jouets, vaisselle, livres....

Pour informations complémentaires :

SMCTOM de la Haute Dordogne 63760
BOURG LASTIC

Tél : 04.73.21.88.46

ou

www.smctom-hautedordogne.fr



SMCTOM Haute-Dordogne

Le saviez-vous ?

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous. On comprend donc facilement l'intérêt de certaines règles de droit.

Stationnement : tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits moins gênants. Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident dont vous seriez responsable. De plus, la circulation des poussettes, des chariots de courses et des personnes à mobilité réduite n'en sera qu'améliorée.

Bruit : le bruit est une nuisance dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage.

Propreté : quoi de plus désagréable que d'éviter les déjections canines ou de voir son quartier mal entretenu.

Animaux : La divagation des chiens est interdite, y compris dans les villages.

Un peu de civisme peut remédier à tous ces genres de désagréments.